

Chers Collègues,

Avec toute l'équipe du CA du GTT AUM, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite, pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2009 risque d'être l'année de tous les bouleversements, avec la publication probable du décret sur le statut des enseignants chercheurs. Combien de temps va-t-on encore pouvoir parler d'enseignants-chercheurs ? Le nouveau statut ne va-t-il pas tout naturellement finir par ranger mécaniquement les enseignants-chercheurs en deux catégories : les chercheurs d'un côté, les enseignants de l'autre. Les performances de l'Université vont-elles s'en trouver améliorées, alors que dans le monde entier il est reconnu que c'est une chance pour l'enseignement de pouvoir se nourrir des acquis de la recherche. Et que penser des nouvelles procédures de promotion ? Si l'on peut très bien comprendre qu'un certain nombre de promotions puissent être prononcées par les établissements - peut être 10 à 20 % - il paraît éminemment souhaitable que les autres promotions relèvent de la compétence du CNU : l'instance nationale garantit transparence, rigueur et indépendance. Les PEDR seront maintenant attribuées par les établissements. Ces derniers sauront-ils tous faire preuve de sagesse et trouver les chemins de l'équité et de la juste reconnaissance des engagements en recherche ?

Espérons que le bon sens et l'esprit de responsabilité l'emporteront.

Bonne année à tous, malgré tout...

Alain Cimetière  
Président du GTT AUM